



## REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DE L'HERAULT

## **U9 Mixtes**

SAISON 2025/2026

ARTICLES	Niveau 1 (confirmé)	Niveau 2 (intermédiaire)	Niveau 3 (débutant)		
1 – Composition	Á déterminer en fonction des engagements	Á déterminer en fonction des engagements	Á déterminer en fonction des engagements		
Le championnat est composé	Des associations sportives ayant réglées leurs cotisations dans	ans les délais prévus et régulièrement qualifiées pour cette compétition.			
2 – Associations sportives qualifiées	Engagement possible jusqu'à la date limite d'engagement mentionnée	Engagement possible toute l'année sportive sous réserve de place disponible			
3 – Qualification	<ul> <li>U8M, U8F, U9M, U9F</li> <li>U7M, U7F (certificat médical du médecin de famille).</li> </ul>				
	- U6M, U6F INTERDITS				
4- Terrain	Match tout terrain	Match sur largeur de terrain (Match tout terrain possible en fonction du niveau)			
5 – Ballon	TAILLE 5				
6 – Hauteur de panneau	2m60				
7 – Obligations sportives	Toutes les défenses de zone demi-terrain et défenses tout terrains organisés sont INTERDITES. Défense INDIVIDUELLE OBLIGATOIRE				
	Tous les écrans (sur le porteur du ballon et entre non porteurs) sont <b>FORMELLEMENT INTERDITS</b>				
	Jeu rapide en zone arrière				
	SI MATCH JOUE EN TOUT TERRAIN, pas de changement sur violation en zone arrière SI MATCH JOUE EN LARGEUR, changement à la volée				
8 – Temps de jeu	4 périodes de 6 min. décomptées 2 temps morts en 1ère mi-temps 3 temps morts en 2ème mi-temps Intervalles de 2 min. entre chaque quart temps Mi-temps: 6 min		ner en fonction du créneau disponible et du nombre d'équipes		
9 – Prolongations	En cas d'égalité, 1 prolongation de 2 minutes puis 1 prolongation supplémentaire « mort subite »	Pas de prolongation			
10 - Horaires des rencontres	Samedi 11H00	En fonction de la disponibilité du club			
11 – Système de l'épreuve	Rencontre en 4 contre 4	Plateau en 4 contre 4 Chaque club doit organiser un plateau sur la saison			

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> En cas de manquement constaté à ces obligations, l'entraineur devra demander à l'arbitre de consigner les faits dans les réserves et de communiquer toutes vidéos à la Commission Technique du CD34.

ARTICLES	Niveau 1 (confirmé)	Niveau 2 (intermédiaire)	Niveau 3 (déb	utant)		
12 – Chronomètre des tirs	GESTION PAR LES ARBITRES DE LA RENCONTRE					
13 – Logiciel e-marque	Le Logiciel fédéral e-Marque V2 est OBLIGATOIRE pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel et une liaison internet.  Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».  AUCUNE OBLIGATION DE REALISER UNE FEUILLE DE MARQUE ET DE L'ENVOYER CEPENDANT LES FEUILLES SERONT A DISPOSITION ET LES CLUBS PEUVENT REALISER EN PARRALLELE UNE FORMATION OTM					
14 - Classement	Aucun classement					
15 – Sanction en cas de forfait général	Une association sportive ayant déclaré forfait général ou étant déclarée forfait général est mise hors championnat.					
16 - Statut des Techniciens						
17 - Arbitre	Arbitres clubs					
18 – Salle	Classement: H1					
19 – Cas particuliers	Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le BUREAU DEPARTEMENTAL.					
21 – Type de licences autorisées	U9 Mixtes					
	Nombre de joueurs autorisés :	10 maximum (rencontre en 4 contre 4)				
		Licence 1C, 2C, 0CT ou AST	5			
	Type de licences autorisées : (Nombre maximum)	Licence 0C ou 0C ASTCTC	Sans limite			
	(NOTIBLE TRAXITION)	Licence ASP	0			
	Couleurs de licence autorisées (Nombre maximum)	Blanc: Sans limite				
	Règle complémentaire pour les inter- équipes (IE) ou entente dans le cadre de CTC	Nombre minimal de joueurs titulaires d'une licence dans le club porteur	3 minimum			
	Règle supplémentaire pour les Ententes (Ent) dans le cadre des CTC	Nombre minimal de joueurs titulaires d'une licence dans le club-porteur	3 minimum			